

AFFAIRE N°5

DEMANDE DE DISPENSE de procéder par ADJUDICATION ou MARCHÉ de GRE à GRE certaines dépenses de l'Hôpital St-Jacques, pour l'année 1953

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Décembre 1952

Mesdames,

Messieurs,

Afin de parer aux difficultés déjà rencontrées pour l'approvisionnement en denrées alimentaires et autres de l'Hôpital St-Jacques, j'ai l'honneur de vous proposer de demander à M. le Préfet la dispense pour l'année 1953, de conclure des marchés pour la fourniture d'aliments et objets de consommation de lère nécessité, tels que: viandes - légumes frais - fruits - épices - pain - saindoux - huile comestible - oeufs - lait - vin - volailles - bois à brûler etc...

D'autre part, l'autorisation de faire payer, sur simple facture tous les achats afférents à ces dépenses, jusqu'à concurrence de 4.000.000 de francs.

Les crédits sont prévus au budget primitif de 1953 au chap. XXX b art. 1./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à la majorité.